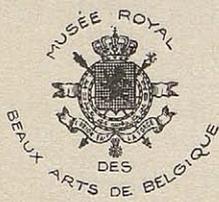




5224/8



ADMINISTRATION

Bruxelles, le 13 février 1900

5324/30-23.  
H

*à l'ami*

Monsieur le Directeur.

A titre officieux je me permets de vous demander ce qu'il faut faire du tableau de Meyers. Faut-il le faire reprendre par la Veuve de l'artiste, ou le faire déposer au Ministère?

Veuillez croire, cher Monsieur le Directeur, à mes sentiments bien dévoués

00

*J. Desmet*

Cher Monsieur

Je pense qu'il conviendrait d'attendre quelques jours. Il se peut que M. Desmet négocie

l'acquisition du tableau  
par une autre destination.  
Ne faisons pas encore  
le <sup>m</sup><sup>e</sup> <sup>v</sup><sup>e</sup> Meyers s'il  
reste un peu d'espace  
d'un autre côté.

Je vous tenirai au  
courant

Bien à vous

JR

5224/9

Le tableau de Meyers  
a été déposé au cabinet  
en vertu le 10-3-20  
et sera distingué par  
son dambotte.

SS

---

J

Je pense que le tableau intitulé Le Bordier  
 de feu M<sup>r</sup> Meyers ~~est~~ <sup>vous</sup> usaté vous un grand format  
 un sujet de tunc pluriel a été traité sous une  
 forme plus intime, que de plus l'oeuvre ressemble  
 d'une date déjà américaine est tout intérêt des  
 point de vue du Musée et est plutôt de nature  
 à nuire à la réputation du peintre. Il n'y a  
 donc pas lieu d'en faire l'acquisition.

Prof. V. S. Sauer

NOTE .  
-----

J'ai examiné le tableau de feu Isidore Meyers intitulé Les Cordiers, déposé au Musée par la Veuve du peintre et destiné à être soumis à l'examen de la Section d'Art Moderne, avec l'autorisation du Ministère. Cette oeuvre ne me paraît pas représenter d'une façon suffisamment caractéristique le talent de l'artiste défunt. Le Musée Moderne possède d'ailleurs de feu Meyers un tableau d'un intérêt très sensiblement supérieur à celui que présente Les Cordiers. Dans ces conditions, j'estime que l'acquisition de ce dernier tableau n'est pas désirable.

## NOTE.

J'ai examiné le tableau de feu Isidore Meyers intitulé Les Cordiers, déposé au Musée par la Veuve du peintre et destiné à être soumis à l'examen de la Section d'Art Moderne, avec l'autorisation du Ministère. Cette oeuvre ne me paraît pas représenter d'une façon suffisamment caractéristique le talent de l'artiste défunt. Le Musée Moderne possède d'ailleurs de feu Meyers un tableau d'un intérêt très sensiblement supérieur à celui que présente Les Cordiers. Dans ces conditions, j'estime que l'acquisition de ce dernier tableau n'est pas désirable.

J'ai examiné le tableau de feu Trivon Meyers  
 intitulé Les Cordiers et ~~reçu~~ déposé au Musée  
 par la Veuve de peintre et ~~reçu~~ déposé à l'École de dessin  
 à l'examen de la ~~Commission~~ ~~des~~ d'Art Section d'Art  
 Moderne, avec l'autorisation du Ministre. Cette  
 œuvre ne me paraît pas représentée d'une façon  
 suffisamment caractéristique le talent de l'artiste  
 disant. Le Musée Moderne possède d'ailleurs de  
 feu Meyers un tableau d'un intérêt très remarquable -  
 ment supérieur à <sup>celui</sup> ~~celui~~ que ~~vous~~ <sup>présente</sup> ~~présente~~ Les Cordiers  
 dans ces conditions, je tiens que l'acquisition de ce  
 dernier tableau Les Cordiers n'est pas désirable.

A. F. J.

5224/3

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 6 février 1920.

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 24671.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'administration.

ANNEXE

53 24/22.  
fb

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé Mme Veuve Isidore Meyers, à soumettre à l'examen de votre Collège un tableau de feu Isidore Meyers intitulé : "Les Cordiers."

Je vous prie de me faire connaître votre sentiment au point de vue de l'acquisition éventuelle de cette oeuvre à l'intention du Musée moderne.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

*Destrie*

A la Commission directrice  
des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

5224/2

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 26 juin 1912.

N<sup>o</sup> 24671.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

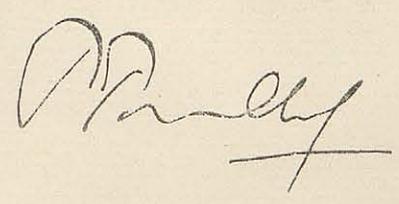
ANNEXE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 24 mai 1912, n<sup>o</sup> 5212/72, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il y a lieu de placer dans les galeries du Musée le tableau de M. Isidore Meyers, Matinée d'hiver, acquis par mon Département.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



MUSEE ROYAL DE PEINTURE &  
DE SCULPTURE DE BELGIQUE  
TRÈS A ENREGISTRÉ  
le 27 JUIN 1912  
le N<sup>o</sup> .....

1911-9883. — G. Piquart.

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

5224/1

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 15 mai 1912.

N<sup>o</sup> 24671.

5224/1 | 25

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

RECEVU  
LE 17 MAI 1912  
Sous le N<sup>o</sup>...

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Isidore Meyers, ayant organisé dans ces derniers temps au cercle artistique une exposition d'ensemble de ses œuvres a sollicité l'honneur d'être représenté au Musée de l'Etat, où il ne figure pas encore. Il croit, par sa longue et laborieuse carrière, s'être acquis des titres à un examen particulièrement bienveillant.

Après avoir revu les œuvres disponibles de M. Meyers, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le tableau intitulé "Matinée d'hiver", dont je serais disposé à réaliser l'acquisition en vue du Musée, si votre collège le juge convenable.

Le Ministre,

*expédié le 24 5-12*

*15 mai*

*Messieurs le ministre*

*En réponse à votre lettre du 15 mai n. 24671 nous avons l'honneur de vous faire connaître que votre Collège par l'entremise de l'ancien directeur de l'ancien Musée des arts galeries d'art moderne des tableaux qui faisait l'objet de la lettre précitée : Matinée d'Hiver par Isidore Meyers*

*Recevez en le ministre*

*de servir.*

*le Président*

*PS*

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

1911-5883. — G. Piquart.